

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.**

***Présents:*** MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au maire, LAURENT Isabelle, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LAMOUR Véronique, LORIC Franck (arrivé à 20h25), CANTE Ghislain, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, DENIS David, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann.

***Absents Excusés:*** RIQUELME Jean-Pierre (Pouvoir à POUILLAUDE Maurice), LE TOQUIN Stéphanie (Pouvoir à PICAUD Nathalie), TALMONT David (Pouvoir à STAEL Gérard), LE TOHIC Morgane (Pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à TALMONT Marie-Christine), MOISDON Gabin (Pouvoir à ROSELIER Pascal).

**Le Conseil Municipal a désigné LE FICHER Yoann, benjamin de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.**

**Date de convocation : 19 mars 2021**

**Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Votants : 27**

**Débat d'orientations budgétaires 2021**  
(Délibération 2021\_03\_26\_04)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2312-1 ;  
Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;  
Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 ;  
Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;  
Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires 2021 ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, rappelle que la tenue d'un Débat d'orientations budgétaires (DOB) est une formalité substantielle préalable au vote du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants. Elle ajoute que ce débat tend à développer la démocratie participative et permet d'analyser la situation financière de la commune ainsi que la prospective et les orientations budgétaires annuelles pour 2021 et pluriannuelles.

Sur la base du rapport du DOB 2021, Mme Marie-Christine TALMONT expose les analyses rétrospective et prospective chiffrées des finances de la commune, en dépenses et recettes. Elle annonce l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement, compte tenu des nouveaux investissements de la commune tel que le complexe An Ty Roz (eau, électricité, assurance, maintenance, entretien, gestion, contrôles réglementaires, charges de personnel...).

Elle précise que l'ensemble des charges à caractère général fera l'objet d'un suivi régulier, notamment en matière de prestations de services et de contrôles périodiques des équipements communaux.

Mme Marie-Christine TALMONT propose ensuite une répartition des dépenses d'investissement, en considérant les restes à réaliser, les opérations en cours et celles renouvelées périodiquement.

Elle présente les investissements majeurs ainsi que les crédits afférents : 3 000 000,00 € pour le pôle culturel, 2 500 000,00 € pour le stade Alfred Le Biavant, 2 000 000,00 € pour l'aménagement du centre bourg, 1 070 000,00 € pour les salles de sport du stade Alfred Le Biavant, 1 000 000,00 € pour l'acquisition éventuelle de terrains, 1 000 000,00 € pour le pôle médical, 600 000,00 € pour l'éclairage public, 440 000,00 € pour la voirie, 250 000,00 € pour le local de stockage du matériel des fêtes, 250 000,00 € pour l'aménagement de dents creuses.

Mme Marie-Christine TALMONT précise que ces montants constituent des projets d'investissement, dont plusieurs ont une vocation pluriannuelle, et dont l'enveloppe budgétaire pourra évoluer selon la réalisation des opérations.

Mme Marie-Christine TALMONT ajoute enfin que la commune n'est pas endettée, justifiant l'absence de présentation d'une structure de gestion de la dette.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés,**

- **Prend acte et approuve le Débat d'orientations budgétaires (DOB) et son rapport pour le compte de l'année 2021.**

*Fait et délibéré à Moréac,  
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

